



Héritage d'une personne sous tutelle de l'état

Par **grega06**, le 18/04/2013 à 16:15

Bonjour,

Ma mère qui m'a abandonné à ma grand-mère à l'âge de 8 ans a été placé sous tutelle de l'état.

J'ignore depuis combien d'années puisque ni le juge, ni la tutelle ne m'en a informé.

Aujourd'hui, j'apprend que ma mère va toucher un héritage.

Je voudrais savoir à qui va aller cet argent.

Puisqu'elle ne peut pas gérer ses biens financiers, est ce moi, son héritier direct qui doit recevoir l'héritage ?

Dois écrire au juge des tutelles ?

Merci pour votre aide.

Par **Moujick**, le 18/04/2013 à 21:56

bonjour

Votre mère touchera peut-être l'héritage (si elle est héritière) et c'est la tutelle qui gèrera l'argent (au mieux, dans l'intérêt de votre mère).